

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4093

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de son programme d'actions sur la post-crétation en 2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4093**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de son programme d'actions sur la post-crédation en 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) assure 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire : aéroports de Lyon, Eurexpo, Ecole de management de Lyon (EMLyon) Business School, musée des tissus-musée des arts décoratifs.

Dans le cadre de son carnet de route pour la période 2011-2015, la CCIL a retenu, parmi ses objectifs prioritaires, celui de contribuer activement à faire de Lyon la référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Pour cela elle souhaite renforcer son implication dans le pilotage et le développement des actions du réseau d'agglomération sur l'accompagnement de la création d'entreprises, Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE).

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient sur la coordination, la promotion et le financement du réseau L_VE, en concertation avec ses principaux partenaires économiques regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de l'action collective et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

Le réseau L_VE et l'ensemble des structures qui le compose se sont concentrés, depuis l'origine, sur l'accompagnement des porteurs de projets en phase de création d'entreprise. Cet effort s'est traduit par une évolution positive des indicateurs de l'entrepreneuriat sur notre territoire. Pour amplifier l'impact de cette action, le réseau L_VE a porté ses efforts, à partir de 2009, sur la phase dite "post-crétation".

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler, pour l'année 2013, son soutien à la CCI de Lyon pour son appui au pilotage et pour la mise en œuvre de programmes dédiés du réseau L_VE dont, notamment, les programmes d'accompagnement sur la phase post-crétation. En effet, la CCIL propose de poursuivre son action de déploiement d'une offre adaptée aux entreprises de moins de 3 ans pour permettre aux jeunes chefs d'entreprises d'acquérir les bases, les réflexes et les réseaux nécessaires au développement de leur entreprise dans la durée.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2011-2511 du 17 octobre 2011 et par délibération n° 2012-3059 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a attribué respectivement une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 786 € et de 37 817 € au profit de la CCIL pour la mise en œuvre du programme d'actions post-crétation 2011-2012, en complément de financements à hauteur respectivement de 47 720 € et de 37 817 € de la Région Rhône-Alpes au titre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité signée avec la Communauté urbaine pour la période 2010-2016.

Le bilan 2012 de l'activité de la CCIL dans le cadre de ce financement est le suivant :

- programme Parrainage d'entrepreneurs

Cette action a pour objectif de mettre à disposition de l'ensemble des structures membres du réseau, des moyens mutualisés sur la question du parrainage des jeunes chefs d'entreprises par des parrains chefs d'entreprises expérimentés, capables d'apporter un soutien permanent ou ponctuel à ceux-là.

Au cours de la période 2011-2012, le programme a permis de recruter 164 parrains (sur un objectif de 160),

- programme Partenaires pour entreprendre

La commercialisation de ce programme (qui veut mettre en relation d'affaires les jeunes entreprises créées sur l'agglomération avec les grands comptes du territoire) s'est poursuivie auprès des membres du réseau L_VE : 20 structures concernées par le suivi post-crétation ont été rencontrées. Parmi elles, 12 structures ont matérialisé leur participation en souscrivant à la convention.

Parallèlement, le travail d'identification des jeunes entreprises pouvant être présentées à de grandes entreprises a été poursuivi : 45 nouvelles jeunes entreprises se sont inscrites pour participer à cette action collective,

- programme Pack croissance

L'objectif a complètement été atteint avec 30 jeunes entreprises accompagnées par ce dispositif.

- ateliers Soirée de la jeune entreprise

La CCIL organise des soirées thématiques pour les jeunes entreprises (moins d'un an) afin de faire bénéficier aux créateurs de la présence d'experts qui peuvent répondre à leurs problématiques, partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs expériences communes, rompre l'isolement auquel tout responsable d'une jeune entreprise est confronté (conférence de 2 heures animée par un consultant expert sur une thématique donnée).

En 2012, 5 soirées de ce type ont été organisées sur les thématiques suivantes : "Booster votre business avec les réseaux sociaux professionnels", "J'analyse mes premiers mois d'activités", "Mieux vendre mon produit ou ma prestation", "Stratégie commerciale ou comment affirmer son positionnement et le traduire en plan d'actions", "Gérer son temps, gérer ses priorités". Au total, ces soirées ont mobilisé 294 participants dont 52 issus du réseau L_VE (18 %).

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

En 2013, la CCIL poursuit les 4 actions d'accompagnement en phase post-crédation.

- programme Parrainage d'entrepreneurs

Mise en œuvre des moyens nécessaires pour permettre aux structures d'accompagnement de proposer aux jeunes chefs d'entreprises, des parrains en capacité d'apporter un soutien permanent ou ponctuel : mobilisation, communication, prospection et recrutement des parrains avec création d'une base de données.

Mise en place de temps collectifs avec les parrains (ateliers d'échange de pratiques),

Sensibilisation des jeunes entreprises en impliquant les structures du réseau L_VE, en communiquant auprès d'elles et en mettant à leur disposition les outils leur permettant de faire de "Parrainage d'entrepreneurs" une offre complémentaire à proposer aux jeunes entreprises.

Travail sur l'évolution du dispositif, dans un objectif d'autonomisation : mise en œuvre d'une plateforme informatique de mise en relation et de partage entre parrains et filleuls, accessibles aux différentes structures d'accompagnement, permettant de répondre aux besoins ponctuels (conseils précis sur un secteur d'activité ou un autre sujet très précis).

Objectif quantitatif : 96 entreprises accompagnées de 0 à 3 ans.

- programme Partenaires pour entreprendre

- . poursuite de la commercialisation du programme auprès des membres du réseau L_VE, dans un objectif de démultiplication des participants au programme,
- . identification des entreprises acheteuses potentielles sur une cible élargie aux entreprises de taille intermédiaire et aux petites et moyennes entreprises (PME),
- . organisation des "business meetings" (rencontres physiques pour la mise en relation entre entreprises acheteuses et jeunes entreprises susceptibles de répondre à la demande des entreprises acheteuses),
- . suivi des mises en relations déjà établies : suivi des donneurs d'ordre et échanges de pratiques entre entreprises acheteuses, création d'une base de données (suivi des relations d'affaires, chiffre d'affaires généré, types de contrats signés, etc.),
- . actions supports diverses : communication (lettres d'information, petits déjeuners d'affaires, soirées rencontre, etc.), séances de coaching et étapes de préparation des jeunes entreprises, synergie et mutualisation du programme "Partenaires pour entreprendre" avec le programme "Parrainage d'entrepreneurs" (communication partagée, prospection commune, mutualisation des animations et des rencontres, etc.).

- Programme Pack croissance

Accompagnement annuel de 30 entrepreneurs avec :

- . diagnostic préalable, suivi opérationnel et rendez-vous de bilan,
- . formations complémentaires : outre le suivi individuel, des formations aux compétences de bases du métier de chef d'entreprises seront proposées,
- . parrainage : le dispositif de parrainage sera proposé à l'ensemble des bénéficiaires du programme Pack croissance,
- . transfert vers les réseaux bancaires : le partenariat mis en place avec 3 réseaux bancaires dans le cadre du dispositif d'accompagnement renforcé ante-crédation "Pack création" permettra de mobiliser des financeurs pour les entrepreneurs accompagnés.

- ateliers Soirée de la jeune entreprise

Poursuite des soirées thématiques, avec un objectif annuel de 4 soirées thématiques pour 240 bénéficiaires dont 25 % des places (soit 60 places) ouvertes aux entreprises suivies par les acteurs du réseau L_VE.

Budget prévisionnel plan d'actions post-crétion 2013

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires	30 320	Communauté urbaine de Lyon	113 603
charges de personnel	264 165	Région Rhône-Alpes - convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) <i>Axe 1 - Favoriser la pérennité des entreprises créées.</i>	105 260
		Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon	75 622
Total	294 485	Total	294 485

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 113 603 € au profit de la CCI de Lyon dans le cadre du programme d'actions post-crétion 2013 (soutien de 116 603 € en 2011-2012 : 75 786 € + 37 817 €).

La Région Rhône-Alpes apporte un cofinancement de 105 260 € à la CCI de Lyon, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 113 603 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en œuvre du programme d'actions "post-crétion" pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 65738 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.